Envoyé en préfecture le 12/09/2022 Recu en préfecture le 12/09/2022



EXTRAIT DU Affiché le ISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de VEZELS ROUSSY 20 ROUTE DES VALLEES 15130 VEZELS ROUSSY

Département

PREFECTURE DU CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC SUR CERE

Séance du 09 septembre 2022

Délibération :

N° 2022-019

Nombre de conseillers :

L'an deux mille vingt deux le Vendredi 09 Septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 20 ROUTE DES VALLEES15130 VEZELS

ROUSSY sous la présidence de Monsieur Jean Luc TOURLAN, Le Maire

En exercice :

11

Présents :

7

Date de convocation du Conseil : 02 septembre 2022

Votants:

8

Présent(s):

Mrs TOURLAN Jean Luc, ROUMANIOL jacques, CAPREDON Jean-Baptiste,

Mmes PEPIN Monique, VIGNES Sylvie, PRADAL Stéphanie, BOLLAERT Maryse

Absent(s):

excusés: , Mr MAX Pablo, LAMOUROUX Alain, LESCURE Céline PEGORIER

Jean-Luc qui a donné pouvoir à Mr TOURLAN Jean Luc

Secrétaire de séance :

Mr CAPREDON Jean-Baptiste

ADOPTION RAPPORT sur le PRIX et la QUALITE des SERVICES PUBLICS d' EAU et d'ASSAINISSEMENT 2021

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par ses articles D.2224-1 à D2224-5 de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable, d'assainissement collectif ou d'assainissement non collectif.

Ce rapport établi par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac dont la commune de Vezels-Roussy est membre doit être présenté au conseil municipal et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service dont la gestion est confiée à la CABA.

DECISION

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents:

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement 2021 de la commune de VEZELS-ROUSSY.

Ce rapport sera à disposition du public pendant 15 jours.

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le

ID: 015-211502570-20220909-2022_019-DE

Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 0

Emis et rendu exécutoire le 09 septembre 2022 Reçu en Préfecture le 12 septembre 2022 Publié ou notifié le 12 septembre 2022 Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures. Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 09 septembre 2022

Le Maire

Jean Luc TOURLAN

